

ÉDUCATION MUSICALE EN MODE MINEUR OU MAJEUR ?

Les nouveaux programmes réaffirment le rôle et la place de l'enseignement musical à l'école. Des objectifs ambitieux compromis par une diminution du nombre d'heures d'enseignement, le manque de formation initiale et continue, le peu de moyens débloqués par les partenaires de l'école et les obstacles rencontrés par les enseignants. Comment bien faire ?

DOSSIER RÉALISÉ PAR
LAURENT BERNARDI
LAURENCE GAIFFE
PIERRE MAGNETTO
VIRGNIE SOLUNTO

Sur le papier il n'y a pas de dissonance entre les acteurs de l'éducation. Ils louent ses vertus pédagogiques : enseigner la musique à l'école primaire, que du bonheur pour les élèves. Mais dans la vraie vie, les choses ne sont pas si simples. Pour les nouveaux programmes il n'y a pas d'équivoque. La musique « est souvent la première occasion pour les élèves de se produire en public. Elle leur permet de développer leur esprit d'équipe et de collaboration, elle contribue à leur intégration et élargit leur culture générale ». Les pratiques de chant en classe, les chorales, les classes orchestres sont encouragées. Mais si elle reconnaît les apports de l'enseignement musical, si elle identifie les bonnes pratiques, l'institution ne se donne pas les moyens d'atteindre ses propres objectifs. Les programmes entrés en vigueur en 2015 pour la maternelle et cette année pour les cycles 2 et 3 en sont la première illustration. Pour l'enseignement de la musique, intégré à l'éducation artistique, ils ne manquent pas d'ambitions. Ils sont plus détaillés que ceux de 2008 qui tenaient en quelques lignes et ils vont cres-

cendo, identifiant les compétences et les progressions. Mais dans le même temps, le nombre d'heures qui doivent y être consacrées diminue : pas de quotas horaires en maternelle, mais 9 heures en moins au C2 et 6 heures au C3. Pour le SNUipp-FSU, difficile dans un temps plus contraint d'arriver aux objectifs fixés.

À chacun sa partition

La réforme des rythmes n'est pas sans conséquence non plus. Elle se traduit par des après-midis plus courts (ou un de moins par semaine), ce qui rend plus compliquée l'organisation de séquences musicales. Les élèves étant toujours plus réceptifs en début de journée, c'est sur la matinée que sont généralement concentrés les enseignements fondamentaux, ce qui laisse moins de temps pour d'autres disciplines. L'inspection générale, dans son rapport de juin 2015 sur l'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires, le dit elle-même. « La réorganisation des enseignements semble avoir surtout bénéficié au français, aux mathématiques, qui étaient déjà favorisés dans les répartitions horaires et qui se repositionnent majoritairement sur les cinq matinées. Les sciences, les arts et surtout l'éducation physique et sportive, apparaissent un peu plus encore qu'auparavant en danger », affirment les rédacteurs du texte. La mise en place des Temps d'activités

« FORMER DES
MÉLOMANES, DES ENFANTS
AVERTIS DE CE QU'EST LE
LANGAGE MUSICAL, À QUOI
IL SERT, QUELLES ÉMOTIONS
ON PEUT EN TIRER. »



périscolaires ajoute aussi de la confusion. Qui fait quoi? Enseignants d'un côté, animateurs de l'autre, chacun doit pouvoir jouer sa partition. Autre fausse note, les moyens débouqués par le ministère et par les partenaires de l'école. Ils ne sont pas souvent au diapason avec les exigences des programmes. Ils génèrent des inégalités territoriales, mais aussi là où certains dispositifs sont mis en place, des inégalités d'accès entre les élèves (lire ci-contre). Comment faire pour organiser une classe orchestre? Où trouver instruments, structure support quand c'est nécessaire? Et pour le chant, sur quelles compétences s'appuyer? Faut-il faire appel à des intervenants extérieurs et à qui en revient la charge? Quand ça fonctionne, c'est parfois parce qu'il y a une forte implication de toutes les parties. Pour la classe orchestre de CE2 de l'école Jules Ferry à Bressuire, dans les Deux-Sèvres, tout est réglé comme sur du papier à musique. Il faut dire que de nombreux acteurs se sont mobilisés: les collectivités, le conservatoire, le centre socio-culturel, avec à la clef des financements, la mise à disposition d'instruments et des intervenants (lire p15).

Une formation initiale réduite

Et puis, enseigner la musique n'est pas toujours évident. Comment faire quand soi-même on ne maîtrise pas le chant, quand on ne sait pas jouer d'un instrument? Les difficultés sont bien réelles. «Il faut permettre aux enseignants de construire leurs propres expériences cognitives et corporelles

pour leur permettre de les transposer dans leur classe», explique Frédéric Maizières, maître de conférences en musicologie. Plus facile à dire qu'à faire. D'abord parce que «la formation initiale est très réduite», ensuite parce que «la formation continue a pratiquement disparu» (lire p14).

Dans un rapport publié en 2014, *Transmettre aujourd'hui la musique*, Didier Lockwood, violoniste et membre du Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle, soulignait aussi «l'importance de la formation continue» qui «s'avère primordiale». Les insuffisances en la matière ne sont guère contestables. Nadia Metivier, conseillère pédagogique départementale en éducation musicale en Gironde en témoigne. «Dans notre département, mais on n'est certainement pas le seul, il n'existe plus de plan académique de formation» dit-elle. Du coup, quand des modules sont proposés, «nous avons beaucoup plus de candidatures que de places, ce qui montre l'intérêt porté aux activités musicales.»

Pour autant, les enseignants peuvent aussi compter sur leurs propres ressources, leur propre capacité à innover pour trouver des solutions quand certaines conditions sont réunies. À la maternelle des Mirabelles à Metz en Moselle, la chorale fonctionne toutes les semaines et



PARTOUT ET POUR TOUS

Pratique, création et écoute critique pour un éveil citoyen au monde qui entoure les élèves, les objectifs des nouveaux programmes de musique sont ambitieux. Mais une volonté politique nationale n'est rien sans les moyens qui permettraient une égalité d'accès aux dispositifs et aux ressources sur l'ensemble du territoire. Les classes à horaires aménagés inaccessibles aux élèves en difficulté scolaire avec une scolarité payante au Conservatoire ne participent pas à l'objectif de mixité sociale de l'école. Il y a une grande disparité des moyens engagés par les collectivités territoriales. À Paris, les intervenants musique sillonnent toutes les écoles mais c'est loin d'être une généralité. Ici ou là des orchestres et des chorales dans les écoles bénéficient de financements locaux pour payer les interventions des d'artistes ou des professeurs. Le ministère de l'Éducation nationale encourage la pratique instrumentale, encore faut-il trouver à financer l'achat des instruments. C'est une obligation de l'État de garantir dans le cadre des nouveaux programmes que la musique dans un enseignement renouvelé soit accessible à tous les élèves sur l'ensemble du territoire.

toute l'année. Huit classes, 218 élèves, si tout ce petit monde s'accorde, c'est aussi grâce «à l'envie de faire» d'une équipe qui donne le la, après avoir été conseillée par une enseignante ayant déjà une pratique personnelle de la musique. Surmonter les difficultés c'est savoir viser les vrais objectifs qui ne sont pas de former des musiciens mais, comme le dit Didier Lockwood, «des mélomanes, des enfants avertis de ce qu'est le langage musical, à quoi il sert, quelles émotions on peut en tirer» (lire p17). Alors, en avant la musique!

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

QUOI DE NEUF
DANS LES PROGRAMMES ?

Partie prenante de la « culture humaniste » dans les textes de 2008, les pratiques artistiques, dont l'éducation musicale, sont dans les nouveaux programmes d'élémentaire « *au cœur des enseignements* ». Vraiment ?

Les nouveaux programmes d'élémentaire sont plus détaillés que ceux de 2008 qui tenaient en quelques lignes. Alors que les anciens textes développaient surtout le chant, l'écoute, les nouveaux insistent sur la pratique, avec un travail autant sur la « perception » (écoute, analyse d'œuvres) que « l'expression » (chant, création sonore). Au sein de ces deux grands domaines, quatre compétences sont déclinées, plus explicitement qu'auparavant. Tout d'abord chanter, six à huit chants sur l'année. Ensuite écouter et comparer des œuvres afin d'en dégager les éléments caractéristiques, le timbre, la hauteur, l'intensité, le rythme. Cette écoute peut également être corporelle, ce qui rejoint la troisième compétence d'exploration, ou comment imaginer des représentations graphiques ou corporelles de la

musique. Enfin la dernière compétence, d'échange et de partage est plus nouvelle dans les textes. Mais elle rejoint ce que beaucoup d'écoles faisaient déjà.

Acquérir une écoute critique

À partir du cycle 3 se rajoutent les notions de création sonore et de commentaires, d'argumentation. À partir du CM1 également et non plus dès le cycle 2, l'éducation musicale s'inscrit dans l'histoire des arts. Cet enseignement doit outiller l'élève afin qu'il acquière un regard, ou plutôt une écoute critique de ce qui l'entoure, comprenne les différents répertoires qui existent et puisse exprimer un avis, réfléchi. Pourtant, pour parvenir à ces compétences de fin de cycle, les enseignants ont moins d'heures qu'en 2008. Le programme est riche donc et le

La création sonore n'est pas la partie la plus aisée, elle demande un investissement en matériel et des choix pédagogiques qui favorisent l'expression des élèves.



temps imparti très contraint. De plus, tout ce qui aura été réalisé, tout au long de la scolarité, devrait apparaître dans un PEAC, « *Parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève* », un document papier de plus à élaborer pour recenser tout ce qui a été fait de l'école jusqu'au lycée et dont on peut douter de la pertinence. Pour les aider, les professeurs peuvent se référer à des documents d'accompagnement assez détaillés, abordant le découpage des séances dans le temps ou la démarche de création sonore. Cinq exemples de séquences d'enseignement musical sont donnés comme « *Peut-on imiter les animaux en musique ?* ».

Frédéric Maizières, maître de conférence en musicologie à l'université Toulouse Jean Jaurès

3 QUESTIONS À



« Une discipline particulière à enseigner »

Où en est la formation initiale et continue des PE en éducation musicale ?

La formation initiale est très réduite. Si l'on prend l'exemple de Midi-Pyrénées, les futurs enseignants ont une quarantaine d'heures de formation pour les deux disciplines artistiques, éducation musicale et arts visuels, sur les deux années de master. À cela s'ajoute une petite dizaine d'heures pour ceux qui le prennent en option. Or l'enjeu est d'acculturer les

futurs enseignants à une discipline pour laquelle ils peuvent n'avoir aucune connaissance, aucune représentation de ce qui peut se faire à l'école.

Quant à la formation continue, elle a pratiquement disparu. Dans ma pratique je suis passé de trois semaines de formation continue à dispenser à zéro heure.

Quels sont les freins à l'enseignement de l'éducation musicale ?

Les enseignants peuvent avoir des représentations erronées de l'éducation musicale. La musique

peut rester pour eux une activité qui ne renvoie qu'à des pratiques ludiques de loisirs. Or, à l'école, c'est aussi une discipline d'enseignement qui nécessite que l'élève acquière des connaissances et des savoir-faire. Certains pensent tout simplement ne pas avoir la légitimité d'enseigner l'éducation musicale par manque de connaissances.

Et puis l'éducation musicale est particulière à enseigner. Elle demande souvent de faire devant et avec les élèves et cela peut constituer un frein. Quand on fait de la musique, on se met à nu.

Comment surmonter cette difficulté ?

Il faut travailler le sens de cet enseignement et ses enjeux dans l'éducation de l'enfant. Un des moyens d'y parvenir est de permettre aux enseignants de fréquenter des ateliers de pratique avec des artistes, par exemple.

Il faut leur donner la possibilité de vivre des expériences sensibles, cognitives et corporelles de la musique pour qu'ils puissent ensuite les transposer dans leur classe et proposer à leurs élèves des activités musicales susceptibles de répondre aux enjeux de l'école.

ORCHESTRE À L'ÉCOLE DE BRESSUIRE (79)

UN BRASS BAND DE JEUNES

La classe de CE2 de l'école Jules Ferry à Bressuire se lance pour trois ans dans le dispositif *Orchestre à l'école*. C'est un nouvel univers, culturel et musical, qui s'ouvre à la plupart d'entre eux à travers la pratique d'un instrument à l'école et au Conservatoire.

L'aventure commence pour les 22 élèves de CE2 de l'école Jules Ferry de Bressuire. Leur classe va se transformer, pour trois ans, en orchestre avec le dispositif *Orchestre à l'école*. «*On remplit le ventre comme un ballon et on va faire travailler les muscles de la soufflerie*», commence Mathieu Blanchard, d'harmonie et co-pilote du projet. Car à chaque séance, en plus de l'échauffement vocal, il va falloir souffler... dans les cuivres. Le lundi au Conservatoire puis le mercredi à l'école, c'est sous sa direction et celle des trois professeurs du Conservatoire que les élèves vont se familiariser avec les trombones, tubas, cors d'harmonie et cornets et travailler les morceaux qu'ils joueront au carnaval ou à la fête de la musique. «*Avec les concerts, les élèves se rendent compte que sans régularité, sans concentration et sans discipline cela marche moins bien*», dit Valérie Poupard, professeur au Conservatoire, à l'initiative et autre co-pilote du projet. «*Avec 2h de musique on fait moins d'arts visuels et on rattrape sur quelques mercredis. Avec ce projet, je fais beaucoup de passerelles avec d'autres disciplines, la littérature de jeunesse par exemple et le PEAC. J'adapte beaucoup de supports en fonction de l'orchestre*», explique Béatrice Azzola, directrice et enseignante de la classe. Elle ajoute : «*l'école a été choisie il y a trois ans car elle se trouve dans le secteur 'politique de la ville'*». «*Le dispositif 'Orchestre à l'école' s'inscrit dans une démarche de démocratisation de la musique*», reprend Valérie. Un seul élève de la classe, Tugay, apprend le violon et seule Lucile a participé à un atelier d'éveil musical. «*Le travail est très collectif, plus sensoriel que théorique. On travaille plutôt sur la mémoire qu'avec des partitions de solfège*», explique Mathieu.

Une classe qui se métamorphose

Des professeurs, des instruments prêtés par le Conservatoire aux élèves pour travailler à l'école, chez eux ou à défaut au centre socio-culturel, qui leur ouvre ses portes. «*Les élèves doivent s'occuper de leur instrument, ça les responsabilise*» affirme Valérie. La synergie des engagements politiques et financiers* a permis de renforcer les liens entre les familles et l'institution scolaire ou le monde associatif dans un quartier à forte mixité sociale. «*C'est un vecteur d'entraide et de solidarité entre les enfants mais aussi entre les familles*» poursuit Valérie. Béatrice conclut «*La précédente classe s'était*



Dans la classe comme dans l'orchestre, chacun trouve sa place.

métamorphosée sur 3 ans. Les enfants en difficulté scolaire ou différents se sont épanouis et ont trouvé leur place dans l'orchestre et dans la classe». Une satisfaction à la clé : 6 collégiens sont soutenus financièrement et poursuivent l'aventure au Conservatoire.

* Le projet est porté par le Conservatoire de musique du Bocage Bressuirais, service de la communauté d'agglomération du bocage Bressuirais en partenariat avec l'Éducation nationale, la ville de Bressuire dans le cadre de la politique de la ville, commissariat général à l'égalité des territoires, le Centre socio-culturel de Bressuire et l'Association de parents d'élèves.

DISPOSITIF

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

Les classes à horaires aménagés musique ou «CHAM» permettent de planifier l'emploi du temps scolaire des élèves de façon à ce qu'ils puissent suivre les cours de musique (deux demi-journées par semaine) du conservatoire associé, où l'inscription est payante. Les CHAM fonctionnent dans un cadre défini, enseignement général public d'une part, et enseignement de la musique au Conservatoire d'autre part, pour les contenus comme pour l'évaluation. Outre le solfège, ils pratiquent un instrument ou le chant. Un dispositif qui aurait pu être un outil de mixité sociale.

CONVENTIONS

TOUS ENSEMBLE

350 conventions territoriales ont été signées entre l'État et les collectivités territoriales pour développer l'éducation artistique et culturelle. Conclue pour trois ans, la convention territoriale de développement culturel fixe les modalités de collaboration entre la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et la collectivité territoriale en mutualisant les moyens humains, artistiques et financiers qu'il convient de mobiliser sur des objectifs partagés. La convention peut accompagner des projets comme la création d'une école de musique ou le développement de PEAC pour les jeunes.

DUMI

UN DIPLÔME DE MUSICIEN INTERVENANT

Le diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) se prépare dans un centre de formation CFMI, rattaché à une université. Le musicien intervenant (dumiste) est avant tout un musicien confirmé qui a acquis une solide formation dans diverses formes de musique : classique, tradition populaire, jazz, musiques actuelles... Il travaille en milieu scolaire en lien avec l'équipe pédagogique de l'école primaire (maternelle et élémentaire). Il aide à développer chez l'enfant l'esprit critique, la créativité sonore et musicale, la culture musicale. Il peut avoir des missions et des lieux d'exercice très variés (crèches, hôpitaux, prisons). Les interventions étant payantes, il convient aux personnes et aux équipes qui les accueillent de trouver les financements.

EN MATERNELLE À METZ

CHORALE À PLUSIEURS VOIX

À l'école maternelle des Mirabelles, la chorale c'est chaque semaine et toute l'année. Une pratique que les enfants petits et grands partagent en très grands groupes.

Il est 9h45. Comme tous les mercredis matins, les élèves de l'école maternelle du quartier de Metz-Borny situé en REP+ se retrouvent en deux groupes pour un temps de chorale. L'école des Mirabelles est grande avec ses huit classes et ses 218 élèves logés dans deux ailes, séparées par la cour. Les enseignantes réparties en binômes apprennent un chant de leur choix aux deux chorales. Chacune alimente un dossier pédagogique qui permet de répéter ensuite dans sa classe. Une organisation qui avait été mise en place un mercredi sur deux. « Mais nous nous sommes rendu compte qu'il était nécessaire de se retrouver chaque semaine », témoigne Sabrina Gadreau à l'initiative de ce projet et directrice de l'école. « Cette activité favorise l'écoute et la concentration et aide à l'acquisition du langage », ajoute-t-elle.

Note de départ

En début de séance des jeux d'échauffements préparent aux chants qui suivent. Une écoute sur CD, l'utilisation d'un petit clavier ou d'une cloche permettent de donner la note. « C'est une contrainte que nous nous sommes donnée, même si nous ne sommes pas des professionnelles », reconnaît la directrice. « C'est l'envie de faire et l'apport d'une enseignante rempla-

çante qui avait une pratique personnelle du chant qui ont donné le ton ». Elle aimerait aussi avoir le concours d'une compétence professionnelle qui apporterait, « une qualité supérieure ».

Des professionnels de la musique que les élèves ont l'occasion de rencontrer lors des répétitions publiques de l'Orchestre national de Lorraine dans

une salle voisine de l'école. Un travail que l'équipe souhaiterait poursuivre en faisant venir une classe de musique de chambre. L'an dernier la conseillère pédagogique départementale a permis de valoriser ce travail dans le cadre du dispositif *L'école en chœur*. Une chorale qui trouve aussi tout naturellement sa place lors de la fête de l'école en fin d'année.

Chanter ensemble pour vivre ensemble.



MÉDIATHÈQUE

EDUSCOL RUBRIQUE MUSIQUE

En recherche de pistes pour pratiquer une activité musicale avec les élèves ? Cette rubrique du site Eduscol fait l'inventaire des partenaires, des programmes d'actions, des sites dédiés et des dispositifs qui existent. Au sein de l'Éducation nationale ou en partenariat avec le ministère de la culture par exemple, on y trouve les liens utiles pour participer au dispositif *Orchestre à l'école* ou encore tous les renseignements permettant de participer à l'opération *L'école en chœur*.

➤ <http://eduscol.education.fr/cid49866/musique.html>

HISTOIRE ET MUSIQUE

ON NE CONNAIT PAS LA CHANSON

Cette anthologie de 200 chansons du Moyen-âge à nos jours, initiée en partenariat avec l'Éducation nationale permet d'avoir accès à des extraits audio de 30 secondes et aux paroles. Le site est agrémenté de nombreuses illustrations et notices biographiques (auteurs, compositeurs, interprètes). Elles sont complétées par des notices historiques sur les périodes concernées, des analyses linguistiques ou encore des leçons d'analyse musicale.

➤ http://education.lehall.com/on_ne_connaît_pas_la_chanson/site.php

EN VIDÉO

FAITES DE LA MUSIQUE À L'ÉCOLE

À l'occasion de la fête de la musique, le ministère de l'Éducation nationale a ouvert une chaîne vidéo « faites de la musique à l'école » afin de valoriser les projets musicaux des écoles et établissements scolaires. Ce sont plus de 200 vidéos de chorales d'écoliers, de collégiens ou de lycéens qui sont aujourd'hui en ligne et chacun peut y ajouter ses projets filmés à l'école en écrivant à fetedelamusique@education.gouv.fr.

➤ Pour voir : <http://www.dailymotion.com/group/faitesdelamusiquealecole/>

Didier Lockwood, violoniste de jazz parrain de plusieurs « classes orchestres » en zones d'éducation prioritaire

« À l'école, il faut une éducation par le plaisir, par le rythme »

Dans votre rapport, vous appelez à mieux « Transmettre la musique », c'est-à-dire ?

À l'école, le but n'est pas de former des musiciens mais des mélomanes, des enfants avertis de ce qu'est le langage musical, à quoi il sert, quelles émotions on peut en retirer. Ils peuvent ainsi se faire un avis critique sur ce qu'on leur donne à entendre à longueur de journée et cela les met en contact avec différents répertoires. La musique est une formidable entrée cognitive, très profitable aux enfants. Cela permet de développer de nombreuses compétences de mémorisation, de concentration, de latéralisation, de motricité en plus du plaisir procuré. C'est pour cela que j'insiste sur le rythme. C'est un vecteur de travail sur les deux cerveaux, pour apprendre à diriger de façon indépendante les différentes parties du corps. Et je me suis aperçu que le plus important encore était que les enfants travaillent la musique en groupe. Ils apprennent à s'écouter, s'accorder, ils prennent conscience de ce qu'est entrer en harmonie avec l'autre. Quand des enfants pratiquent non pas individuellement mais en ensemble, une plasticité se crée dans le groupe et fait qu'ils apprennent les uns des autres et vite. J'ai vu des classes orchestres réussir à jouer des choses pour lesquelles il faudrait deux ou trois ans en conservatoire.

Quelle est pour vous une éducation musicale réussie en milieu scolaire ?

Une éducation par le plaisir, par le rythme, les enfants ont besoin de bouger et la musique nous appelle à marquer la cadence avec notre corps. On peut leur apprendre à décomposer le temps, comme le fait une montre,

en faisant « tic tac » de façon plus ou moins accentuée, montrer que le silence est quelque chose de plein. Et puis la première pratique orchestrale est le chœur, la voix est un instrument. Cela se fait bien dans le premier degré, en maternelle, il y a les jeux vocaux de Guy Reibel qui sont très bien faits. Il faut revenir à des choses simples, intuitives et diversifier les pratiques, travailler des morceaux africains, roumains où le rythme est différent, des chants de divers horizons, de différentes gammes.

Quelles évolutions avez-vous constatées ces dernières années à l'école ?

Ce qui a un peu évolué, c'est qu'en éducation artistique en général on a plus donné la possibilité aux enfants de créer, ce qui est important car un enfant jeune n'a pas de barrières. Sur le terrain il y a des gens qui font des choses extraordinaires, des classes orchestres, des fanfares, des chorales. L'important n'est pas de jouer parfaitement, dans les règles académiques mais de transmettre les passions de cet art, d'incarner la musique, de montrer que ce n'est pas réciter un solfège mais exprimer ce qu'on a de plus profond en soi et de plus particulier. C'est pour cela que vouloir apprendre à lire la musique avant de la jouer est un non-sens à mes yeux. C'est comme si on voulait apprendre à lire et écrire à un enfant avant qu'il ne sache parler. La musique n'est pas un enseignement sec, uniquement théorique et cartésien, c'est un enseignement vibratoire, on ne peut pas le traiter comme les maths par exemple, il faut un minimum de technique. Mais

il faut reconnaître que l'éducation artistique reste le parent pauvre des programmes alors que dans son cursus un élève devrait avoir rencontré la musique, la danse, le théâtre, l'art plastique... dans une pratique. Il faut prendre conscience que ces disciplines sont tout aussi importantes que les autres. Si on veut changer les choses, il faut s'en donner les moyens.

Quels moyens faudrait-il ?

Si on veut véritablement une éducation musicale à l'école, il faut de la formation. Les enseignants du premier degré ont très peu d'heures d'éducation musicale dans leur cursus et souvent optionnelles alors d'un professeur à l'autre les compétences sont très diverses. Si un enseignant est rythmique il ne peut pas enseigner le rythme. En revanche, un de ses collègues qui a des compétences dans l'établissement peut prendre en charge ce domaine dans l'école, pour toutes les classes. Sinon il faut des professeurs spécialisés, que l'État, les collectivités financent des interventions de *dumistes** dans chaque école, avec un parc instrumental. Et encore cet intervenant doit lui aussi être formé à ces techniques de groupe, être multi-instrumental sans être virtuose et se détacher de ses propres pratiques instrumentales pour laisser jouer son intuition.

* *Dumiste*: titulaire d'un DUMI, diplôme universitaire de musicien intervenant.



B. BERNARD MARTINEZ

DIDIER LOCKWOOD, MUSICIEN ET MEMBRE DU HAUT CONSEIL À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, A REMIS LE 21 JUIN AU PREMIER MINISTRE SON RAPPORT « TRANSMETTRE AUJOURD'HUI LA MUSIQUE ».

« FORMER DES ENFANTS AVERTIS DE CE QU'EST LE LANGAGE MUSICAL, DES ÉMOTIONS QU'ILS PEUVENT EN RETIRER. »